



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération

Question écrite n° 38579

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la coopération internationale dans le secteur forestier et plus particulièrement sur le partenariat entre la filière bois française et son homologue québécoise. Le 17 septembre 2013, s'est tenu à Paris le 1er forum franco-québécois de la filière bois et forêts. Atout majeur pour l'économie française la filière bois représente près de 425 000 emplois, soit plus que la filière automobile et génère un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros. Pour sa part le secteur forestier québécois représente actuellement 2,1 % du PIB de cette province et est crucial pour son économie, pesant 63 000 emplois directs. Le solde commercial de cette industrie est supérieur à 5 milliards de dollars canadiens et permet de réduire le déficit commercial québécois de 25 %. Le Québec a développé un modèle de gestion forestière axé sur de nouvelles approches d'aménagement forestier, la promotion du développement durable et la valorisation du potentiel économique, écologique et social des forêts. Dans cette perspective le forum franco-québécois vise à dresser un état des lieux des collaborations existantes et à favoriser les échanges de connaissances et les partages d'expertise entre les deux pays. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer l'état d'avancement des projets franco-québécois en matière de coopération technique, notamment dans les domaines de la promotion d'une gestion durable des forêts, du renouvellement forestier et de développement des filières énergétiques.

Texte de la réponse

Le réseau des acteurs du domaine forêt-bois au sein de l'alliance Bordeaux-Laval vise à développer des collaborations en recherche (programmes de recherche communs), en formation (modules communs, échanges étudiants et enseignants...) et en transfert des connaissances (XyloFutur est membre du comité transfert) en misant sur la complémentarité des expertises. Il a pour mission de promouvoir une vision d'ensemble et transversale des enjeux liés à la filière forêt-bois et d'identifier des solutions novatrices aux multiples défis posés, tant d'un point de vue de la gouvernance que du développement technologique et scientifique. Par ailleurs, l'association pour l'interaction entre les forestiers, côté français, et le ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs, côté québécois, a lancé un projet en mai 2013 pour poursuivre les efforts des deux côtés de l'Atlantique pour la conservation de la biodiversité. Ce projet rassemble de nombreux acteurs forestiers mais aussi de la filière-bois (association française pour l'AOC bois du Jura notamment). Il permettra de documenter comment les modes de conservation de la nature peuvent se réaliser dans une démarche d'inclusion des activités humaines, plutôt que par leur exclusion, tant sur le territoire français que québécois. Cette démarche d'intégration constitue en soit une approche innovante dans le contexte de la conservation nord-américaine et elle permettra d'établir des critères communs avec l'Europe.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38579

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10236

Réponse publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 635